

Hazebrouck, le 28 juin 2010

Mesdames, messieurs les membres du conseil de quartier

Direction générale des services

VL-DN-10-019

OBJET : Compte rendu du conseil de quartier du 17 juin 2010

Présents : Mesdames Martine GOBLET, Pascale LARRIDON, Sandrine FAIVRE – DARROMAN, Marie-Christine FOCQUEU, Nadia SMAGGHE, Messieurs Gérard DUSSART, Joseph CARPENTIER, Claude CNAPELYNCK, Michel DUVET, Bernard MONNIEZ, Eric SENS, Pierre THERY.

Excusés : Madame Valérie MAES, Monsieur Jean-Luc VERMEULEN.

Accueil des participants par Martine GOBLET, présidente du conseil de quartier, qui en profite pour présenter et remercier de leur présence :

- ✓ *Madame Nadia SMAGGHE, nouvelle représentante du Centre d'Animation du Rocher et de la Rue de Calais au conseil de quartier (en remplacement de monsieur Thomas LOUCHIE) ;*
- ✓ *Monsieur Thierry WILLAEY, adjoint au maire chargé de l'agenda 21 ;*
- ✓ *Monsieur Jean-Paul DUVAL, conseiller municipal délégué en charge des jumelages et de la prospection économique, et chef de projet (au sein de la municipalité) sur le dossier de l'éco quartier ;*
- ✓ *Damien NIEUWJAER, secrétaire de séance.*

Avant d'aborder les esquisses du projet hazebrouckois, Thierry WILLAEY propose de faire une présentation sur ce qu'est, en général, un éco quartier.

Tout d'abord, il est à noter que le terme d' « éco quartier » apparaît formellement dans le Grenelle II de l'environnement où il est précisé que ces nouveaux modes de construction devront être intégrés pour toute commune de plus de 10 000 habitants.

Par ailleurs, les espaces fonciers disponibles sur Hazebrouck étant réduits, il convient de repenser de manière globale toute nouvelle construction d'ensembles sur la ville (physiquement, comme conceptuellement).

Les éco quartiers répondent à cette nécessité car ils prennent en compte les différentes problématiques actuelles :

- ✓ *La gestion des eaux pluviales (question accentuée sur Hazebrouck, car historiquement construite sur une zone de marais) ;*
- ✓ *Le développement de la biodiversité (qui était intégré dans le programme de la campagne électorale) ;*
- ✓ *L'utilisation de matériaux locaux, afin de limiter le réchauffement climatique par le transport des matériaux ;*

- ✓ La gestion des modes d'énergie (autoproduction, fabrication de bâtiments à très haute performance énergétique, utilisation d'énergies renouvelables, etc.) ;
- ✓ Amélioration des conditions d'alimentation (par le biais de création de jardins partagés, en production biologique ou différenciée, etc.).

Avant de lancer tout programme urbanistique, la ville a décidé de lancer une étude environnementale afin d'adapter le projet aux possibilités du territoire, et d'impliquer au mieux les partenaires susceptibles d'être concernés.

Par exemple, les nouveaux logements construits pas la SNCF dans la cité des cheminots comprendront les sollicitations de la municipalité en terme de gestion de l'eau, végétalisation des parkings, utilisation des isolants, etc.

Afin d'avoir une approche cohérente sur les projets, monsieur le Maire a demandé à Jean-Paul DUVAL de présider le comité de pilotage qui regroupe tous les acteurs pouvant s'intégrer dans ces projets de renouvellement urbain durable.

Ces acteurs pouvant être tant les entrepreneurs, que les bailleurs, les habitants des quartiers existants et limitrophes aux projets, etc.

Le but de cette démarche est bien d'avoir une approche urbanistique nouvelle, en intégrant les erreurs du passé, en prenant en compte ce qui marche dans les autres villes (tant en France qu'à l'étranger), et en insérant le nouvel éco quartier dans les quartiers déjà existant.

Que ces projets soient source de mixité sociale tant dans le nouvel ensemble que dans la réflexion globale de la politique urbaine sur Hazebrouck.

Ces approches doivent également prendre en compte des aspects environnementaux (bâtiments à énergies passives, renouvelables, tri sélectif des déchets accentué, intégration de parcs urbains, gestion du bruit provoqué par la voie de contournement, etc.). Il faut également en profiter pour redonner sa place à la biodiversité, et permettre aux essences locales de reprendre leur place pour redonner une vie faunistique en adéquation avec la flore.

Ces changements d'urbanisation permettront également d'offrir une qualité de vie accentuée. Ce quartier devrait donner envie d'y vivre, ou au moins envie de copier ce mode de vie, car la nature aura pu y reprendre ses droits, mais également en créant une mixité sociale forte et attrayante.

Bien sur, les nouveaux habitants devront s'engager moralement sur le bon fonctionnement de cet équipement unique. Mais bien souvent les premiers résidents sont les plus volontaires et précepteurs sur ces projets. Et ce sont par leurs envies que ces nouveaux modes de vie se développent et trouvent de nouveaux adhérents.

Afin de rendre ce projet plus parlant, Jean-Paul DUVAL présente de manière générale ce qui pourrait sortir de terre dans la décennie à venir, en précisant que ce programme n'obligera en rien les habitants (présents aux abords) à modifier leur propre domicile. Il est également précisé qu'une information plus détaillée sera présentée aux habitants lorsque les concertations avec les partenaires seront plus abouties.

Les sujets mis au débat étant clos, la séance est levée par la présidente.

Avant la dispersion de l'assemblée, madame FOCQUEU informe le conseil de quartier que la brocante de la Chapelle Vandamme a rapporté 997 euros qui ont été reversés comme suit : CCAS 300 €, Restos du cœur 200 €, Croix Rouge 200 €, Noël des déshérités de la Voix du Nord 150 €.



**Pour la présidente du conseil de quartier
de la Chapelle Vandamme et du Rocher,
Martine GOBLET, excusée,**

La vice-présidente, Pascale LARRIDON